

COMMUNE DE VAL DE MODER

DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE HAGUENAU

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33
Conseillers présents : 25
Procurations : 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 JUILLET 2020

Présents : Jean-Denis ENDERLIN, Dominique GERLING, Doris SENGER, Pascal DRION, Odile FORTHOFFER, KLEIN Astride, DE BONN Grégory, Nicole MUCKENSTURM, Elisabeth MESSER-CRIQUI, Gauthier DA CRUZ, ENDERLIN Dorothee, ERHARD Marc, Marie-France ESCHENBRENNER, Patrick KRAEMER, Geoffrey MERCK, Carole MICHEL-MERCKLING, Caroline MULLER, José PERALTA, Christiane SCHMITT, Gabrielle SCHWERTZ, Martine SCHWIND, Rémy SPOEHRLE, Virginie STEINMETZ, Christophe STOECKEL, Marc WATHLE

Procurations : Jean-Paul MESSER a donné procuration à Elisabeth MESSER-CRIQUI, Laurent BERTRAND a donné procuration à Marc WATHLE

Excusés : Myriam GABBARDO, Aline HAUCK, Thierry SCHOTT, Valérie WAECHTER

Absents : Jean-François DEBLOCK, Marc GUTH,

Délibération N° 2020 - 49

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

☞ DESIGNER Monsieur Dominique GERLING, secrétaire de séance.

Délibération N° 2020 – 50

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé.

Délibération N° 2020 - 51

Objet : Désignation de délégués au SYCOFORI

Monsieur Patrick KRAEMER expose ;

La commune déléguée de La Walck était historiquement adhérente de SYCOFORI (Syndicat des Communes Forestières du Ripshübel), et avec la création de la Commune nouvelle de Val de Moder en 2016, Patrick KRAEMER et Christophe STOECKEL avait été désignés respectivement comme titulaire et suppléant par délibération du 18 mars 2016.

Ce syndicat est amené à être dissout à court terme car il ne subsiste à ce jour que dans l'attente du règlement d'un contentieux avec un ancien bucheron salarié.

Il convient cependant pour le conseil municipal de désigner deux nouveaux titulaires et un nouveau suppléant pour intégrer le nouveau comité syndical jusqu'à sa dissolution.

Sur proposition du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- DE DESIGNER les délégués élus suivants auprès du SYCOFORI ;
 - Titulaires : Patrick KRAEMER et Christophe STOECKEL
 - Suppléant : Thierry SCHOTT

Délibération N° 2020 - 52

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du bâtiment Schweitzer sis 11, rue de Haguenau – commune déléguée de Pfaffenhoffen

Par délibération du 29 juin 2020, le conseil municipal avait approuvé le principe de restructuration tel que défini par l'étude de faisabilité pour un coût prévisionnel de travaux de 1.048.000 €HT (pour un coût total estimatif incluant les honoraires et études de 1.450.000 €HT) et approuvé le lancement d'une consultation pour retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Suite à consultation des entreprises, treize offres ont été réceptionnées.

Après analyse des offres il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante proposée par l'architecte Dorkas ROUSSEL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le budget primitif 2020 ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du bâtiment Schweitzer sis 11 rue de Haguenau au cabinet d'architecte Dorkas ROUSSEL pour un montant d'honoraires de 10,5% du montant prévisionnel HT des travaux.

➤ D'AUTORISER le Maire à signer le marché ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération N° 2020 - 53

Objet : Attribution de marché pour la rénovation de la Maison des Loisirs

Le Maire expose :

Par délibération du 25 mars 2019, le conseil municipal a approuvé le projet de rénovation de la Maison des Loisirs et a autorisé le Maire à lancer la procédure de consultation.

Par décision du Maire en date du 01 juin 2020, une mission de Maîtrise d'œuvre pour un coût total de 17 700€ HT soit 21 240€ TTC a été attribuée au cabinet d'architecture KELLER.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le Maire soumet au Conseil municipal le résultat de la consultation suite à l'analyse des offres effectuée par le cabinet KELLER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le budget primitif 2020 ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

➤ D'ATTRIBUER les lots comme suit :

Lot 1 – Menuiseries extérieures alu :

à l'entreprise SIBLER pour un montant de 115.632,00 € HT (soit 138.758,41€ TTC)

Lot 2 – Zinguerie et habillage en tôle :

à l'entreprise OLLAND pour un montant de 41.808,36 € HT (soit 50.170,04 € TTC)

Lot 3 – Echafaudage :

à l'entreprise FREGONESE pour un montant de 11.694,25 € HT (soit 14.033,10 € TTC)

Lot 4 – Ravalement de façades et peinture intérieure :

à l'entreprise MAYART pour un montant de 25.910,46€ HT (soit 31.092,55€ TTC)

Lot 5 – VRD :

à l'entreprise WILLEM pour un montant de 16.944,45€ HT (soit 20.333,34€ TTC)

➤ D'AUTORISER le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération N° 2020 - 54

Objet : Attribution de marché pour l'aménagement de la Place de la République

Le Maire expose :

Par décision du Maire en date du 14 février 2020, une mission de maîtrise d'œuvre pour un coût total de 13 050€ HT soit 15 660€ TTC a été attribuée au bureau d'étude SFI.

Par délibération du 25 mai 2020, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement de la Place de la République et a autorisé le Maire à lancer la procédure de consultation.

Lors de la séance du 29 juin dernier le projet avait été présenté.

Après la procédure de consultation lancée conformément au Code de la commande publique, l'analyse des offres a été effectuée par notre maître d'œuvre le bureau d'étude SFI.

Pour le lot 3 une procédure négociée a été lancée suite à l'infructuosité de l'appel d'offre initial (avec un retour d'offre pour le 17/07).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le budget primitif 2020 ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

➡ D'ATTRIBUER les lots comme suit :

Lot 1 – Voirie :

à l'entreprise ADAM pour un montant de 235 039.50€ HT (soit 282 047.40€ TTC)

Lot 2 – Eclairage public :

à l'entreprise EIE pour un montant de 74 518.50€ HT (soit 89 422.20€ TTC)

Lot 3 – Halle couverte :

à l'entreprise MOOG Charpentes pour un montant de 113.090€ HT (soit 135.708€ TTC)

➡ D'AUTORISER le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Val de Moder, le 23 juillet 2020

LE MAIRE
Jean-Denis ENDERLIN